EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice: 17 Quorum: 9 Présents: 13 Pouvoirs: 4 Date de convocation : 20 octobre 2022 Date d'affichage : 20 octobre 2022

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Maire.

Présents :

Sonia VALLET, Fabien POIRET, Florence THULLIER, Abdallah MOHAMMED, Virginie HENNING, Xavier HALUT, Bernard BARELLE, Claudette LASSELIN, Christian POIRET, Christine LUCIDARME, Catherine MILCENT-VION, Dominique LAGANA, Chloé TAILLART.

Ont donné pouvoir : Louis BENOIST à Catherine MILCENT-VION, François BONTE à Bernard BARELLE, Fabrice DERON à Chloé TAILLART, Bruno BOITEL à Xavier HALUT

Secrétaire de séance : Christian POIRET - Fabien POIRET

DELIBERATION PORTANT MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet le cas échéant et de créer les postes nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération portant création ou suppression d'un emploi permanent doit préciser le grade, la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève.

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs du personnel de la commune afin de répondre aux évolutions de carrière et aux besoins de la collectivité ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

de créer au tableau des effectifs l'emploi permanent à temps complet suivant, à compter du 1^{er} novembre 2022 :

FILIERE	CAT	CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE DE POSTE
TECHNIQUE	Α	INGENIEURS TERRITORIAUX	INGENIEUR	1

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Sonia VALLET, Maire de Lauwin-Planque